



Conseil économique et social

Distr. générale
29 juillet 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse

Soixante-dixième session

Genève, 21-23 octobre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session^{1,2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 21 octobre 2013 à 9 h 30
et s'achèvera le mercredi 23 octobre 2013 à 17 h 30

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gre/greage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique, en écrivant à l'adresse gre@unece.org ou par fax +41 22 917 0039. Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont maintenant accès au système de diffusion électronique des documents (ODS), ouvert au public à l'adresse suivante: <http://documents.un.org/>.

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html), **même s'ils sont titulaires d'un badge d'accès de longue durée**, et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique à M^{me} Boudol (benedicte.boudol@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039) une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 74323). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site: www.unece.org/meetings/practical.htm.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux.
3. Règlement n° 37 (Lampes à incandescence).
4. Règlement n° 48 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse):
 - a) Proposition d'amendements aux séries 04, 05 et 06 d'amendements;
 - b) Proposition d'amendements à la série 06 d'amendements;
 - c) Autres amendements au Règlement n° 48;
 - d) Signature visuelle du véhicule.
5. Amendements collectifs:
 - a) Simplification des marques d'homologation;
 - b) Phénomènes de lumière parasite et de dégradation des couleurs dans les dispositifs de signalisation et de marquage;
 - c) Règlements n^{os} 53 et 74;
 - d) Règlements n^{os} 48 et 112;
 - e) Règlements n^{os} 3, 4, 6, 7, 19, 23, 38, 50, [69], [70], 77, 82, 87, 89, 91, [104], 112, 113, 119 et 123;
 - f) Règlements n^{os} 6 et 48.
6. Projet de document de référence transversal sur les dispositifs de signalisation lumineuse.
7. Règlement n° 7 (Feux de position, feux-stop et feux d'encombrement).
8. Règlement n° 112 (Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique).
9. Règlement n° 10 (Compatibilité électromagnétique).
10. Règlement n° 27 (Triangles de présignalisation).
11. Règlement n° 65 (Feux spéciaux d'avertissement).
12. Règlement n° 86 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des tracteurs agricoles).
13. Visibilité des motocycles.
14. Questions diverses:
 - a) Amendements à la Convention sur la circulation routière (Vienne, 1968);
 - b) Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020;
 - c) Établissement d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA);
 - d) Autres questions.

15. Orientations futures des activités du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse:
 - a) Tâches futures du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse;
 - b) État d'avancement des travaux des équipes spéciales relevant du Groupe de travail «Bruxelles 1952».
16. Élection du Bureau.

II. Annotations

L'ordre du jour annoté sera publié avant le début de la session du GRE sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/2013/40/Add.1.
